



Montant d'une indemnisation

Par **Sylvie**, le **13/10/2008** à **18:34**

Bonjour, en mai 2008, ma fille de 18 ans accompagnée de son petit chien, s'est rendue chez un producteur pour acheter des légumes, il n'y a pas de portail ni de clôture, juste un panneau indiquant la direction de la vente. En arrivant à l'intérieur, le chien du propriétaire s'est jeté sur ma fille et son chien, les blessant tous les deux, ma fille au bras avec une vilaine morsure. Nous nous sommes arrangés avec le propriétaire du chien ainsi qu'avec nos assurances, et à ce jour, le 13/10/08, nous attendons le rdv avec l'expert. Ma question est la suivante : [fluo]combien pourrait-on demander comme indemnité à l'assurance ?[/fluo] Car elle gardera des cicatrices et aussi une grande peur des autres chiens quand elle promène le sien. (De toute façon, elle ne veut plus y aller seule, cela lui fait peur.) Merci d'avance, j'attend votre réponse.

Par **JCB**, le **13/10/2008** à **18:55**

Puisque vous attendez l'expertise, il est encore tôt pour parler de ce que vous pouvez demander.

Il convient d'abord pour votre fille de se rendre à cette expertise et de faire ressortir devant le médecin-conseil de l'assurance la gêne qui pourrait subsister dans ses mouvements (a-t-elle des difficultés pour prendre les choses, serrer les doigts, fermer sa main, etc...)

Faire ressortir la durée de son incapacité (a-t-elle eu un arrêt de travail ? a-t-elle été hospitalisée ? combien de temps ? A-t-elle dû interrompre des activités de loisir ou sportives (joue-t-elle au tennis, du piano, etc..)

Si, oui le faire ressortir (produire licence de sport, témoignage club ou autres pratiquants,etc...)

Faire ressortir la douleur endurée. (en parler , la décrire : intensité, violence,) celle-ci l'a-t-empêché de dormir ?) A-t-elle fait des cauchemards après l'agression ? A-t-elle eu insomnie. Décrire ses frayeurs et insister sur son appréhension qui subsiste et qui la paralyse en présence de gros chiens.etc.

Faire ressortir les cicatrices.

Surtout n'acceptez aucune offre de transaction avant d'avoir pris avis .

Après, une fois en possession du rapport de l'expert et de la proposition d'indemnisation, je pourrais vous aider ,si vous le souhaitez, à apprécier l'offre et à la discuter (bâtir et chiffrer votre réclamation) ;

Par **Sylvie**, le **13/10/2008** à **19:08**

Merci beaucoup, je reprendrai donc contact avec vous une fois l'expertise passée. Vos conseils m'ont déjà bien aidée et m'ont permis de faire le point. Encore merci.

Par **aymeric**, le **14/10/2008** à **15:17**

Chère Madame,

Il ne faut pas attendre l'expertise pour demander conseil auprès d'un professionnel du dommage corporel.

JCB se prétend expert en assuré !! mais je ne suis pas convaincu qu'il conseille correctement les victimes.

En effet, il ne faut ABSOLUMENT pas aller à l'expertise médicale de la compagnie d'assurances seul. Il est indispensable de se faire assister par un médecin expert indépendant des compagnies d'assurances.

Vous trouverez une liste de medecin sur le site www.anameva.com

Les médecins de compagnie d'assurances sont payés par les assurances et pas totalement indépendant.

Ensuite, il est préférable de se faire assister par un avocat spécialisé en matière de dommage corporel dès le début de la procédure.

Par **JCB**, le **14/10/2008** à **15:48**

Bien entendu, dans l'absolu AYMERIC a parfaitement raison.

Par contre, les conseillers ne sont pas les payeurs...Qui dit médecin-expert d'assuré et avocat , dit HONORAIRES ...

Suivant l'importance du dossier, cela peut être secondaire. Mais dans le cas présent, en

fonction des rares éléments énoncés et sauf erreur , nous ne semblons pas être en présence d'un dossier d'un montant important.

alors êtes-vous prête à exposer d'ores et déjà 1000 à 1500 € au minimum d'honoraires sans être sûre de pouvoir les récupérer sans procédure...

ou avez-vous un contrat de protection juridique ?

Si oui, alors confiez le dossier à un avocat.

Si j'avais été là pour récupérer des dossiers, j'aurais pu vous le proposer dès le départ. Mais là n'était pas mon but. Je sais que les victimes qui fréquentent les forum sont en général à la recherche d'assistance bénévole. C'est pour cela que j'y consacre une partie de mon temps. Ceux qui ont les moyens de régler des honoraires consultent sans qu'on leur dise...

Par **Sylvie**, le **14/10/2008** à **21:43**

Merci beaucoup à tous les deux, vos conseils sont utiles et j'attends toujours la convocation pour cette fameuse visite médicale. Je vous tiendrais au courant. A bientôt donc.

Par **momomddm**, le **23/01/2017** à **16:25**

Bonjour,

J'ai été mordu par un chien alors que j'étais sur la voie publique. La propriétaire nie que ce soit "son" chien qui m'ait mordu auprès de son assurance. Ma défense recours m'a versé 300 € à titre "exceptionnel" et "Provisionnel" comme ils disent. Plainte à la gendarmerie, constat médical de morsure. Selon l'assurance des propriétaires, rien ne prouve que ce soit leur chien qui m'a mordu. C'était un dimanche matin, nous sommes en plaine campagne, donc pas de témoignage. Que faire si je souhaite l'indemnisation complète? merci d'avance pour les renseignements que vous pourriez me donner.

Par **tcharly**, le **25/01/2017** à **13:23**

j'ai eu un accident de travail en 91 mon avocat ne m'a jamais réglé ce qui me revenait étant en conflit avec cet avocat

Par **beleza**, le **05/02/2018** à **13:42**

viens de me faire indemniser par la société d'assurance des propriétaires du chien qui m'a mordu au tibia (3 points de suture)=>2200€

Par **Lea Smila Avocat**, le **23/02/2018** à **16:33**

Comme indiqué précédemment, il ne faut jamais se présenter à une expertise médicale exclusivement proposée par l'assurance adverse seul.

Il convient de se faire assister d'un médecin conseil indépendant qui pourra constater vos différents préjudices et discuter à "armes égales" avec le médecin conseil de l'assurance.

Votre médecin conseil permettra également d'indiquer à votre avocat les points qui lui semblent problématiques ou alors chiffrer à la baisse ...

En outre, il est toujours préférable d'être assisté d'un avocat qui vous permettra de négocier au mieux votre indemnisation car il a l'habitude de ce type de dossier et des montants alloués en fonction de tel ou tel préjudice.

Il y a effectivement des frais à avancer mais les honoraires de l'avocat comme ceux du médecin conseil sont très souvent pris en charge par la partie perdante et peuvent même être négociés dans un cadre amiable.

Je ne peux que vivement déconseiller d'accepter une offre sans avoir au moins fait étudier cette offre par un avocat qui pourra également anticiper des difficultés qui pourraient intervenir ultérieurement.

Bien cordialement,

Léa Smila
Avocate à la Cour à Paris
www.smila-avocat.com

Par **docteur Vincent**, le **04/03/2018** à **22:11**

bonjour,

J'ajoute que les honoraires du médecin ne sont pas déduits de la somme finale mais font partie des frais divers (point numéro 2 des postes de préjudice Dintilhac que je conseille aux victimes de lire)

Par **Cbadr**, le **31/07/2018** à **22:35**

Bonjour je voudrais connaître vos avis, des renseignements je me suis fait mordre par un Chien lorsque je livrais un colis chez un client (14 agrafes au bras et 3 au fesses) préjudice morales et et physique donc voilà j'ai l'assurance qui me demande de donner une estimation je ne sais pas quoi penser pouvez vous me donner une idée du montant de l'indemnisation
Merci d'avance

Par **Hanaa775**, le **19/07/2019** à **00:50**

Bonjour,

Lorsque j'avais 6 ans j'ai été mordu par un chien au visage (3 cicatrices importantes et des griffures). Aujourd'hui j'ai 22 ans et je tente de comprendre tout ce qui a été fait avec notre assurance auparavant. J'ai pris compte de l'offre d'indemnisation et je n'en suis pas satisfaite, j'aimerais savoir comment procéder afin de négocier l'indemnisation des préjudices que j'ai subies et que j'ai encore comme les cicatrices sur mon visage. Aussi, j'aimerais savoir si des préjudices moraux peuvent être pris en compte dans l'indemnisation, notamment ma peur pour tous les animaux maintenant et le fait de me voir ces cicatrices.

PS ; on m'a proposé 6000€ et quelques auxquels on a déduit 500€ qu'ils m'ont donné pour les déplacements, rdv médicaux

Cordialement

Hanaa

Par **Mayveen**, le **07/10/2019** à **21:42**

Bonjour mon fils de 7 ans c'est fait mordre par un chien dans le visage il a dû être recollé et quelque griff sur le ventre...

Du coup l'assurance vient de me faire une offre cette après-midi de 1800€ !!!!

Je suis perdu entre accepter ou refuser ! Que faire ? Si quelqu'un pourra m'en dire plus ?..

Merci

Par **Shoupy 08**, le **26/11/2021** à **17:14**

Bonjour,

J'ai subi une intervention chirurgicale pour un cancer du col utérin.

Lors de celle-ci le chirurgien m'a fait une blessure à la vessie et m'a fait de suite des points de suture. Sauf que 10 jours après je souffrais le martyr. Un scanner est fait en urgence et les médecins constatent qu'il y a une lésion à chacun de mes uretères et une importante dilatation de chacun de mes reins. Voilà 19 mois que ça s'est passé. Je suis toujours en soins, j'ai une sonde de néphrostomie au rein gauche et les médecins prévoient de me faire une néphrectomie avec un risque de dialyse sinon je devrais garder la sonde à vie car l'uretère gauche est complètement sténosé et l'uretère droit fonctionne maintenant à 60%.

J'ai déposé un dossier à l'Oniam de Nancy responsable de mon département. Pouvez-vous m'indiquer si la démarche est bonne. Sinon que dois-je faire ?